

Vallée de l'Oise et des 3 forêts
Communauté de communes

FEUILLE DE ROUTE

2026 / 2032

Béthemont-la-Forêt
Chauvry, L'Isle-Adam
Mériel, Méry-sur-Oise,
Nerville-La-Forêt,
Parmain, Presles,
Villiers-Adam

Sommaire

1. Historique et fondements de l'Intercommunalité 3

2. Vision politique et objectifs généraux 4

3. Les compétences et les actions de mutualisation 5

4. Axes stratégiques de la feuille de route 6

Axe 1 – un territoire attractif, créateur de richesses et d'emplois 6

Axe 2 – un territoire sûr, résilient et protégé 7

Axe 3 – un territoire durable, sain et solidaire 7

Axe 4 – une intercommunalité moderne, mutualisée et efficiente 8

5. Conclusion 8

1. Historique et fondements de l'intercommunalité

Créée en 2003, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts (CCVO3F) est issue de la volonté des élus locaux de structurer une coopération intercommunale fondée sur la proximité, la solidarité et l'efficacité, dans le respect de l'identité et de l'autonomie de chaque commune.

La CCVO3F regroupe aujourd'hui neuf communes : Béthemont-la-Forêt, Chauvry, L'Isle-Adam, Mériel, Méry-sur-Oise, Nerville-la-Forêt, Parmain, Presles et Villiers-Adam, représentant une population d'environ 40 000 habitants.

Dès son origine, la CCVO3F a été pensée comme une intercommunalité à taille humaine, dotée d'une organisation volontairement légère, évitant les doublons administratifs et favorisant une action publique efficiente. Elle s'est affirmée simultanément comme une intercommunalité de projet et une intercommunalité de moyens, permettant la mutualisation d'équipements, la coordination des politiques publiques communales et l'optimisation des ressources.

Cette logique de coopération s'est traduite par le développement progressif de nombreuses actions de mutualisation, notamment en matière d'achats, d'équipements, de services techniques et d'ingénierie administrative.

Une étape structurante a été franchie le 1er janvier 2016, dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, avec l'intégration des communes de Mériel et Méry-sur-Oise, renforçant ainsi le périmètre, la cohérence et le potentiel d'action du territoire intercommunal.

Enfin, le 1er janvier 2021, la CCVO3F a fait le choix d'adopter le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU). Cette décision marque une nouvelle phase de maturité de l'intercommunalité, fondée sur une solidarité financière accrue entre les communes, un soutien renforcé au développement économique et une capacité d'investissement consolidée.

En décembre 2021, la CCVO3F a adopté sa premiere feuille de route pour la mandature 2020-2026.

Forte de cette évolution progressive et maîtrisée, la CCVO3F entend aujourd'hui franchir une nouvelle étape en se dotant de sa seconde feuille de route structurante, partagée par l'ensemble des élus pour la mandature 2026-2032.

2. Vision politique et objectifs généraux

Ce document constitue la feuille de route stratégique de l'action communautaire pour les années à venir. Il vise à concilier attractivité, sécurité, qualité de vie et responsabilité financière, autour de cinq ambitions majeures :

- ✓ **Renforcer l'attractivité et le développement économique du territoire**, en soutenant les entreprises, l'emploi et le commerce de proximité.
- ✓ **Garantir la sécurité, la sûreté et la résilience du territoire**, tant sur le plan de la tranquillité publique, du maintien de l'ordre, de la protection des biens et des personnes que de la cybersécurité et de la continuité des services publics.
- ✓ **Améliorer la qualité de vie et la santé des habitants**, par une action coordonnée en matière de santé publique, d'habitat, de mobilités, d'environnement et de services à la population.
- ✓ **Affirmer une identité territoriale forte**, fondée sur la culture, le tourisme, le patrimoine et les grands espaces naturels.
- ✓ **Poursuivre une gestion moderne, mutualisée et rigoureuse** des moyens de l'intercommunalité.

3. Les compétences et les actions de mutualisation

3.1 Les compétences

La CCVO3F est aujourd'hui dotée des compétences suivantes, à la fois obligatoires et optionnelles :

- L'aménagement de l'espace et le déploiement des mobilités douces et écologiques
 Mise en place d'un schéma directeur des circulations douces
 Prise en charge de la compétence IRVE (infrastructure de recharge pour véhicules électriques)
- Le développement économique
 Développement de la zone d'activités de Méry-sur-Oise
- La protection de l'environnement
 Elaboration et le suivi du Plan Climat Air Energie Territorial
 Lutte contre les dépôts sauvages, les graffitis et les nids de frelons asiatiques
- La gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations
 Participation au SMBO, à l'Entente Oise-Aisne, au SIARE et au Syndicat du ru de Presles
- Le tourisme et la culture
 Gestion de l'office de tourisme intercommunal
 Création de trois circuits vélo touristiques
- La politique de l'habitat
 Mise en place du Plan local de l'habitat et la création de la CIA et de la CIL
 Participation au programme Val d'Oise Renov
- La gestion des déchets
 Participation aux syndicats Tri-or et Tri-action
- Le déploiement des télécommunications à haut débit géré
 Participation au syndicat SMOVON et contribution au financement de la fibre
- La sécurité
 Déploiement et maintenance de la vidéoprotection.

3.2 Les actions de mutualisation

La CCVO3F déploie également des efforts pour mettre en œuvre une politique de mutualisation de ses charges, dans un souci de coopération, de solidarité et de saine et de bonne gestion, en particulier dans les domaines suivants :

- Mise en commun de matériel,
- Versement d'un fonds de concours aux communes,
- Prise en charge du fonds de péréquation intercommunal (FPIC) des communes « village »,
- Groupement de commandes et d'achats notamment en matière d'alarmes anti-intrusion, de téléphonie, de photocopieurs et de fournitures,
- Gestion du service d'instruction du droit des sols.

4. Axes stratégiques de la feuille de route

AXE 1 – Un territoire attractif, créateur de richesses et d'emplois

(Développement économique – Commerce – Culture – Tourisme)

Objectifs :

- **Développer l'attractivité économique et foncière du territoire,**
- **Soutenir le commerce de proximité et l'économie résidentielle,**
- **Faire de la culture et du tourisme des leviers de rayonnement et de développement.**

Actions structurantes :

- Création de la zone d'activités économiques La Vauvalaise de Méry-sur-Oise,
- Installation d'embarcadères à Méry-sur-Oise, Mériel et Parmain,
- Modernisation, valorisation et promotion des zones d'activités existantes sur les communes membres (en particulier les Bosquets et le Grand Val),
- Soutien actif aux commerces de proximité et aux centres-villes,
- Rapprochement et mutualisation des bibliothèques municipales,
- Déploiement d'une stratégie touristique intercommunale :
 - Promotion des circuits vélo touristiques,
 - Développement du tourisme fluvial et de nature,
 - Valorisation du patrimoine culturel et architectural,
 - Lancement d'une étude relative à la mutualisation de l'offre d'enseignement musical et chorégraphique,
- Développement du festival du film en plein air et de la fête de la Campagne,
- Soutien aux projets culturels et sportifs structurants,
- Réalisation d'un film de mise en valeur de l'intégralité du territoire.

AXE 2 – Un territoire sûr, résilient et protégé

(Sécurité – Cybersécurité – Gestion des risques)

Objectifs :

- **Renforcer la sécurité, le maintien de l'ordre, la prévention et la tranquillité publique,**
- **Protéger les systèmes d'information et les données,**
- **Garantir la continuité des services publics.**

Actions structurantes :

- Poursuite et extension du déploiement de la vidéoprotection intercommunale.
- Élaboration et déploiement d'une stratégie intercommunale de cybersécurité :
 - Sécurisation des systèmes informatiques,
 - Protection des données,
 - Plans de continuité et de reprise d'activité,
- Mutualisation des équipements de sécurité (alarmes, dispositifs anti-intrusion).
- Participation active à la prévention des risques naturels (inondations, berges de l'Oise) à travers le PICS.

AXE 3 – Un territoire durable, sain et solidaire

(Santé – Habitat – Mobilités – Environnement – Enfance)

Objectifs :

- **Améliorer la santé, le bien-être et la qualité de vie des habitants,**
- **Accompagner les parcours résidentiels et les publics fragiles,**
- **Poursuivre la transition écologique du territoire.**

Actions structurantes :

- Mise en place des actions du Fonds Santé,
- Mise en œuvre du Plan Local de l'Habitat (PLH),
- Mise en place du Permis de Louer,
- Mise en place du schéma directeur des gens du voyage,
- Soutien à la rénovation énergétique des logements via le PCAET et Val d'Oise Rénov,
- Poursuite du développement des mobilités douces et du plan vélo intercommunal,
- Poursuite du déploiement de bornes IRVE,
- Amélioration des conditions d'accueil aux entrées de forêts à travers la convention conclue avec le Conseil départemental et l'ONF,
- Soutien aux procédures de classement en Forêts de Protection des forêts de L'Isle-Adam et de Carnelle et à la plantation de la forêt de Maubuisson,
- Développement de services à la population :
 - Service Petite Enfance : Relais Petite Enfance, Lieux d'Accueil Enfants Parents,
 - Transport à la demande, notamment pour les personnes âgées ou/et en difficulté
- Poursuite des actions de protection de l'environnement :
 - Lutte contre les dépôts sauvages et graffitis,
 - Protection des forêts, des berges et de la biodiversité.

AXE 4 – Une intercommunalité moderne, mutualisée et efficiente

(Mutualisation – Numérique – Gouvernance – Finances)

Objectifs :

- **Optimiser les moyens et maîtriser les dépenses publiques,**
- **Moderniser l'administration intercommunale,**
- **Renforcer la lisibilité et l'identité de la CCVO3F.**

Actions structurantes :

- Agrandissement de l'hôtel communautaire,
- Développement des groupements de commandes et des mutualisations,
- Prise en charge de la compétence informatique,
- Réflexion sur la prise en charge de compétences marchés publics et fonction juridique,
- Gestion financière rigoureuse :
 - Maîtrise des dépenses de fonctionnement,
 - Renforcement de la capacité d'investissement,
- Déploiement d'outils de communication intercommunaux :
 - Site internet,
 - Magazine,
 - Valorisation des actions communautaires,
- Soutien aux animations et événements intercommunaux fédérateurs,
- Réflexion portant sur la mutualisation et/ou le transfert de la compétence informatique.

5. Une feuille de route partagée et évolutive

À travers cette feuille de route, la CCVO3F affirme son ambition de construire un territoire attractif, sûr, solidaire et durable, fondé sur la coopération intercommunale, la mutualisation des moyens et l'innovation au service des habitants.

Ce document constitue un cadre stratégique partagé, destiné à guider l'action communautaire, à renforcer la cohérence des politiques publiques et à donner de la visibilité aux communes, aux partenaires institutionnels et aux habitants




Vallée de l'Oise
et des 3 forêts
Communauté de communes